

## UEEA : UNITÉ D'ENSEIGNEMENT ÉLÉMENTAIRE AUTISME

Académie de Paris - 2021-2022

Les UEEA sont initiées et financées dans le cadre de la Stratégie Nationale pour l'Autisme 2018-2022.

L'UEEA accueille de 7 à 10 élèves, âgés de 6 à 11 ans, disposant d'un diagnostic d'autisme, n'ayant pas acquis suffisamment d'autonomie, de langage et/ou qui présentent à un moment de leurs parcours des difficultés substantielles dans leurs relations sociales, de communication, de comportements et de centres d'intérêt.

Il s'agit notamment d'enfants pour lesquels l'accompagnement dans le cadre d'une ULIS ou avec l'appui d'une aide humaine est insuffisant.

Les élèves de l'UEEA sont présents à l'école sur la même durée que l'ensemble des élèves d'école élémentaire. Ils sont scolarisés dans cette UEEA à temps complet.

L'objectif visé est prioritairement de tendre vers une scolarisation en classe de référence.

Orientation : la scolarisation dans une UEEA relève d'une décision d'orientation de la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées).

Le projet de l'UEEA est de mettre en place un cadre spécifique et sécurisant qui permet de moduler les temps individuels et collectifs, au sein de l'unité et de l'école autour :

- o D'un parcours de scolarisation inscrit dans le cadre des programmes du ministère chargé de l'éducation nationale et du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.
- o D'interventions éducatives et thérapeutiques, en lien avec le projet personnalisé de scolarisation.

Locaux : l'UEEA se trouve dans l'école.